

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 23 JUILLET 2020

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance: -Mr Yohann HANON.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 25 JUIN 2020 , Mr le Maire donne quelques informations complémentaires sur les points abordés ce jour - là :

a. Après entrevue avec le commercial de PicWicToys d'ARQUES, **la commande du Père Noël pour 2020** se fera avec cette société. Plusieurs choix seront possibles pour les enfants.

b. La réunion **de présentation des futurs gérants du Café relais/multi services** avec la présence de 1 000 Cafés s'est déroulée devant une cinquantaine de personnes avec une excellente participation.

c. La **remise des cartes cadeaux aux futurs élèves de 6ème le 14 JUILLET** n'a vu la venue que de quatre d'entre- eux. C'est dommage !

d. Le **permis de construire du local de rangement rue du stade**, établi par Mme C BERNARD, architecte à ST-OMER, sera déposé la semaine 31 au service ADS de la CCPL. Les esquisses sont présentées au Conseil Municipal.

2) L'ordre du jour est relu :

a) TRAVAUX Voirie 2020 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les réponses des trois entreprises consultées pour la réalisation des travaux de voirie programmés en 2020 (rue du Val du Bois, 1ère partie de la rue des Creuses, impasse rue des Tilleuls, allée piétonne).

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'attribuer les travaux à l'entreprise DUCROCQ TP de NIELLES les B**, si elle effectue sans coût supplémentaire un gravillonnage sur le grave bitume qui sera mis en place rue des Creuses et débute les travaux pour début Septembre.

b) Bail Commercial pour le Café/Relais Multi-services :

Mr Le Maire informe l'Assemblée des principaux éléments du bail établi par le service juridique de l'association « 1 000 Cafés ». Il est effectif à compter du 1^{er} Août 2020 pour se terminer le 31 JUILLET 2029. UN congé est possible à chaque période triennale avec un préavis de 6 mois. Le loyer annuel est de 2 400€ (montant fixé lors d'une réunion précédente). Mr Grégory BEN est désigné gérant de la Société « TRAIL Café ».

c) Commission Communale des Impôts Directs :

Suite aux élections municipales, Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'établir une liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission des Impôts Directs. Elle doit permettre une représentation équitable des personnes imposées aux différentes taxes locales. La commune comptant moins de 2 000 habitants, 24 propositions sont attendues.

Après débat, la liste est constituée. Le directeur départemental des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

d) Commission Communale de Contrôle des Listes Electorales :

Mr le Maire précise qu'il convient aussi de procéder à une nouvelle nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Mr Philippe DUVAL, Conseiller Municipal, est désigné membre de cette commission. Le Préfet nommera le Délégué de l'Administration et le Président du Tribunal judiciaire désignera le Délégué de Justice.

e) Participation des Familles au Centre de Loisirs et Indemnités des animateurs :

Mr le Maire demande à l'assemblée de fixer la participation des familles pour le Centre de Loisirs mis en place du 6 au 24 JUILLET. Cette année, considérant que le coût d'organisation de ce service est moins élevé, **le Conseil Municipal décide de diminuer de 5€ le tarif à la semaine pour les enfants de NIELLES, VAUDRINGHEM et SENINGHEM. Ce tarif reste inchangé pour les enfants extérieurs.**

Par ailleurs, il est décidé de rémunérer les animateurs de la façon suivante : -titulaires du BAFA : 58€ par jour ; -stagiaires BAFA : -45€ par jour ; -aides animateurs : -15€ par jour. Melle Charlotte LELEU en charge de la préparation, des plannings, de la gestion des animateurs, des groupes et des activités percevra 750€ brut.

g) Questions diverses :

1. Charges scolaires 2019/2020 : Les charges scolaires (fournitures, nettoyage, chauffage ...) s'élèvent à 210€ par élève. Celles pour l'ATSEM sont de 255€ par élève, celles de l'aide maternelle sont de 200€ par élève et le coût de la garderie (jusqu'au 14 Mars) s'élève à 1 100€ par commune.

2. Décision Modificative au BP : Le virement de 4 715.39€ du Compte 22 (dépenses imprévues) au compte 23 (immobilisations en cours) est approuvé par le Conseil Municipal

3. Antenne-relais pour la téléphonie mobile : Elle doit être implantée dans le **secteur de Watterdal**. Mr le Maire a rencontré un technicien de SFR, opérateur retenu pour l'installation. La surface nécessaire est de 60 m2. Plusieurs sites sont proposés. Les propriétaires seront contactés prochainement.

4. Puits situé Chemin des Bleds à Watterdal : Mr le Maire fait part de la demande effectuée pour ce puits. Le Conseil municipal **décide de le garder et de le rénover avec mise en sécurité** et possibilité d'utilisation.

5. Annexe au contrat de location de la salle : Dans le cadre des préconisations liées au Covid 19, une annexe devra être signée par les responsables des futures locations **qui s'engageront à faire respecter les mesures sanitaires**. Par ailleurs, le nombre de personnes sera limité selon la partie choisie.

6. En Septembre, la **garderie** sera proposée en **priorité aux enfants qui la fréquenteront tous les jours**.

7. L'ancien chemin des Chasses-Marées, toujours propriété de la commune **a besoin d'un nettoyage** afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie. **Les candidats à l'élagage sont les bienvenus !**

Vu, le Maire. C TELLIER.